



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 20/01/2015

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, R. MAYNARD, S. CORGIER, JM LERISSEL, M. DUCROS, B. BOURBON, Y. MOREAU, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent : S. KASPRZYK



Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014
- 2/ Délibération pour retrait du SYDER de la commune de Givors
- 3/ Délibération pour convention de mise à disposition du personnel communal – entretien de la voirie communautaire – **REPORTEE**
- 4/ Délibération pour autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux – **REPORTEE**
- 5/ Délibération pour les modalités concernant la journée de solidarité – **REPORTEE**
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 15/12/2014.

2/ Délibération pour retrait du SYDER de la commune de Givors.

Madame le maire explique que la Commune de Givors demande son retrait du SYDER, le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé sinon l'avis sera réputé défavorable.

Adopté à l'unanimité

Les délibérations 3 4 et 5 sont reportées du fait qu'elles concernent le personnel communal, ce qui implique un passage en comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour avis.

QUESTIONS DIVERSES :

Le bail de la location dans le gîte communal proposé à Mme Chol a été signé.

Mme Sandy Letzelter a donné sa dédite, elle quittera le logement situé au-dessus du Vival au 15 février; une demande a déjà été faite pour reprendre cette location.

Cabinet médical : le loyer est de 5000 € par an. Sur l'année 2014, il se montera à 4166,67 euros, montant calculé au prorata depuis l'ouverture début mars.

La convention signée ne désignait pas qui paie les charges, il a été demandé que pour 2014, la somme

de 1356, 56 € soit reversée à la commune, ce qui correspond à 1 h hebdomadaire de ménage (627,43€), frais d'électricité (178,94 €) et de gaz (550,19 €). La consommation d'eau n'a pas pu être chiffrée. Une consommation d'eau excessive pour le cabinet médical a été constatée, la facturation est inversée entre le cabinet et le logement. En attente de régularisation.

Les puits de la Terrasse et de la montée du Jacquet ont été sécurisés par les cantonniers.

Le permis de construire pour la mise en place d'un mobil home pour le club de tennis a été à nouveau refusé. Les raisons invoquées sont : zone non urbanisée, trop grande proximité de la rivière et équipement public incompatible avec le voisinage des zones habitées. Un recours va être déposé auprès du Sous-Préfet.

Le site internet va être retravaillé en commission information/communication afin de le rendre fonctionnel au plus tôt.

La commission finances travaille actuellement sur des tableaux de synthèse accessibles à toutes les commissions afin de faire des suivis de budget.

C'est l'opérateur Orange qui a été choisi pour l'achat des téléphones portables pour les agents techniques. L'achat de téléphones sans fil est prévu pour l'école publique et la garderie périscolaire afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants, en particulier dans la cour.

Mutualisation : lors de la réunion du 14 janvier, le sujet des « communes nouvelles » a été abordé. Une réunion avec le Sous-Préfet sera prévue prochainement ; des recherches de renseignements sont en cours auprès de communes nouvelles qui se sont formées dernièrement afin d'avoir des éléments précis sur cette question.

Une demande d'honorariat pour Mr Bernard Corgier, élu de 1971 à 2008 sur notre commune, a été faite au Préfet, Mme Chuzeville s'associe à cette demande. Suite à l'accord de M. le Préfet, une cérémonie aura lieu le vendredi 6 mars à 18h30 à la salle des fêtes.

Le conseil municipal est invité par les sapeurs-pompiers à la cérémonie protocolaire de la Sainte Barbe le samedi 14 février à partir de 18h30 à la salle des fêtes.

COR

Lundi 2 février : conférence des Maires à 19h30, salle pluraliste à Lamure/Azergues ; le conseil municipal est convié.

Prochains conseils municipaux :

Mardi 24 février

Mardi 17 mars

